



Ai-je droit à une compensation

Par **JENNIFER**, le **20/08/2009** à **10:09**

Bonjour,

Cela fait maintenant dix ans que j'ai acheté un appartement grâce à deux prêts bancaires.

Dans la même période, ma soeur ne pouvait pas acheter un bien immobilier, car aucunes banques ne lui prêtaient de l'argent pour l'achat d'un appartement identique.

Trouvant que c'était injuste, par rapport au fait que les banques me prêtaient, et qu'elles ne prêtaient pas pour ma soeur, ma mère a pris la décision de lui payer un appartement pour qu'elle aie, elle aussi le sien. Pour que psychologiquement cela ne la perturbe pas plus qu'elle ne l'était déjà alors.

Bien évidemment, ma mère en regardant bien ses comptes et après bien des calculs, arrivait déjà difficilement à totaliser la somme pour l'achat d'un appartement, et donc elle ne pouvait pas payer les deux appartements.

Nous en avons discuté ensemble, et à ce moment là, il était certain que je n'allais pas demander à ma propre mère de me payer également mon appartement et de la mettre, du coup, dans une situation financière très difficile. Elle n'avait pas des revenus réguliers à l'époque des faits.

Donc comme pour moi, les prêts étaient acceptés par les banques, j'ai donc payé moi-même mon appartement avec deux crédits immobiliers courant sur plusieurs années!!!

Ma soeur a occupé son appartement seulement quelques années.

Mais sinon le reste du temps, son appartement est loué par des locataires et tous les chèques des locataires versés tous les mois par ces derniers, sont mis sur le compte de ma soeur, puisque c'est elle qui est la propriétaire de l'appartement.

Du coup :

Premièrement : Ma soeur étant avantagée depuis des années, par les faits de ne pas payer d'intérêts et de frais sur les prêts bancaires puisqu'elle n'en a pas,

Deuxièmement : elle perçoit les montants des loyers tous les mois, lorsqu'elle ne l'habite pas.

Moi ayant du coup tous les inconvénients car je ne touche rien puisque j'habite dedans mon appartement et je ne le loue pas, et en plus je paie les intérêts et les frais de mes deux prêts immobiliers.

Depuis, je pense que je me suis fais avoir. Ma soeur a la possibilité de profiter largement de tout, alors que moi je ne peux pas me permettre de quoi que ce soit puisque j'ai mes prêts.

Ma question est : Ai-je le droit à une compensation quelconque, ou un pourcentage sur les locations qui sont et ont été

perçues ?rn Il y a t-il des démarches a effectuer ou des attestations a établir ?rnDans
l'attente de vos réponses, merci d'avance.